



## L'ACTUALITÉ

# LA SANTÉ DES CHEFS D'ENTREPRISE SE DÉTÉRIORE ENCORE

La 4<sup>e</sup> édition du Baromètre ARTI Santé révèle une nouvelle dégradation de la santé des chefs d'entreprise.



**Il faut reconstituer la trésorerie et les marges ne sont pas encore significatives. À cela s'ajoute la difficulté de recrutement de personnel qualifié pour assurer les chantiers. Les artisans sont stressés et surmenés, ce qui se répercute sur leur vie personnelle et leur hygiène de vie"**

Patrick Liébus

L'enquête nationale de référence sur les conditions de travail et la santé des artisans du BTP vient de paraître pour la 4<sup>e</sup> année. Elle met en évidence une nette détérioration de l'état de santé des chefs d'entreprises artisanales du BTP et ce, après une année 2016 déjà mauvaise.

Clairement, il s'agit aujourd'hui du contrecoup de la crise économique qui a miné les chefs d'entreprises artisanales pendant des années. Car, en effet, les mêmes sont aujourd'hui beaucoup plus optimistes sur leurs perspectives d'activité : 50 % sont confiants alors qu'ils n'étaient que 30 % en 2016. Leur sentiment d'isolement a également reculé de 5 points entre ces deux années. Et pourtant, leur santé s'est détériorée.

Le Baromètre montre que les artisans ont fait des efforts pour travailler avec moins d'inconfort. Ainsi, 68 % disent souffrir de douleurs musculaires mais cette proportion était de 10 points supérieurs l'année précédente. Pour autant, plus de la moitié d'entre eux sont fatigués et

même très fatigués et un quart souffrent de troubles émotionnels, de nervosité, d'irritabilité et d'angoisses. Le manque de sommeil s'est considérablement aggravé en un an : 75 % des artisans estiment que leur manque de sommeil a des répercussions sur leur activité alors qu'ils étaient 54 % à le penser en 2016 soit + 21 points en 1 an !

La reprise de l'activité a contribué à intensifier les rythmes de travail : 63 % des artisans travaillent plus de 50 heures par semaine, un nombre d'heures qui passe même à 60 pour 24 % d'entre eux !

Les chefs d'entreprise ne sont pas tous logés à la même enseigne à cet égard. En effet, plus le nombre de salariés est important, plus les heures de travail hebdomadaires augmentent. Ainsi, 36 % des chefs d'entreprise jusqu'à 5 salariés dépassent 60 heures par semaine mais ils sont 41 % dans ce cas quand ils ont entre 11 et 15 salariés et 52 % de 16 à 20 salariés.

**63 %**  
des artisans  
travaillent plus  
de 50 heures  
par semaine

**58 %**

des artisans  
se sentent fatigués

**52 %**

des artisans souffrent  
de troubles du sommeil

**37 %**

des artisans ont été victimes  
d'un burn-out ou proche de l'être

**39 %**

des artisans se déclarent  
en mauvaise santé

## MÉTIERS

### LE CONSEIL DES PROFESSIONS S'EST RÉUNI LE 25 MAI

Le Conseil des Professions s'est réuni vendredi 25 mai. Il a commencé par dresser un bilan des Journées Professionnelles de la Construction de Brest tant du point de vue des travaux en commissions que des animations, démonstrations et visites dans l'exposition.

Il s'est ensuite penché sur l'animation des sections professionnelles départementales ainsi que sur un projet de refonte de la formation proposée par le Fonds de Développement du Réseau aux Responsables de section professionnelle.

Une présentation du fonctionnement et des conditions d'éligibilité de l'audit énergétique au CITE a été faite au Conseil des Professions.

La réunion s'est poursuivie par la présentation de la démarche RSE, un parcours et non pas un label (et encore moins une certification), qui marque un engagement individuel et volontaire d'une entreprise en matière de développement durable, qui peut être conjugué avec des qualifications (ECO Artisan par exemple), des marques (telle Handibat), ou des démarches de gestion des déchets. L'objectif est d'aider les entreprises qui le souhaitent à progresser vers des pratiques plus durables concernant la qualité des travaux, leur responsabilité d'employeur et de chef d'entreprise et le respect de l'environnement, notamment.

Le Conseil des Professions a par ailleurs pris connaissance des modalités de mise en œuvre de la loi « Pour un État au service d'une société de confiance » qui, entre autres, habilite le Gouvernement à légiférer par ordonnances pour réécrire le Code de la construction et de l'habitation. Le CSCEE s'est vu confier l'ensemble de la consultation et a mis en place 4 groupes de travail en vue de contribuer à la rédaction des ordonnances.

Le Conseil des Professions a ensuite évoqué les questions de santé et de sécurité au travail, en faisant un tour d'horizon des actualités de l'IRIS-ST, et notamment les poussières de silice et la nouvelle réglementation relative au dioxyde de titane.

La réunion s'est achevée ensuite sur un état des lieux des travaux en cours au sein des trois plans gouvernementaux d'accompagnement des professionnels : le PACTE, le PTNB (et la plateforme Kroqi) et le PRDA.

Enfin, un point a été fait sur les représentations de la CAPEB dans les instances extérieures dans le domaine technique et professionnel (commissions de normalisation, organismes de qualification, centres techniques, etc.).

## ÉCONOMIE

### → LA COUR DES COMPTES S'EN PREND AU DISPOSITIF PINEL

Les aides au logement, quelles que soient leur forme et leur nature, trouveront-elles grâce aux yeux des Sages de la Cour des Comptes ? après la TVA et le CITE, voilà qu'ils s'en prennent au Pinel, le dispositif de soutien à l'investissement locatif.

La Cour considère que les acteurs de la construction et de l'immobilier sont « accros » aux aides qui, par ailleurs, ne font pas la preuve de leur efficacité.

Ainsi, la Cour rappelle que le Pinel devrait normalement accroître l'offre de logements locatifs et considère que rien ne permet de vérifier que cet objectif est atteint.

Elle constate également que le dispositif ne profite pas aux ménages les plus fragiles mais, à l'inverse, à ceux qui ont des revenus assez conséquents. De fait, 45 % des bénéficiaires en 2013 se situaient dans la tranche d'imposition entre 27 000 € et 71 000 € et 25 % entre 71 000 € et 151 000 €. Surtout, la Cour dénonce le fait que les aides octroyées ne fassent l'objet d'aucun contrôle systématique.

Le Pinel a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 mais la Cour des Comptes préconise au Gouvernement d'en sortir progressivement et de le remplacer par des dispositions permettant de renforcer la place des investisseurs institutionnels.

Inutile de dire que nous ne partageons pas le jugement de la Cour des Comptes !



### → CHRISTOPHE BELLANGER RÉUNIT SES CONSEILLERS

Ce jeudi 31 mai, Christophe Bellanger a réuni les conseillers professionnels de l'UNA Equipement Electrique et Electro-Domotique.

Ils ont bien évidemment commencé leur réunion en donnant leur sentiment sur l'organisation et la teneur des Journées Professionnelles de la Construction de Brest.

Ensuite, ils ont fait un état des lieux des travaux menés dans les organismes de la filière où siège l'UNA : Qualifelec, Consuel, Promotelec, Qualit'EnR.

Un point a également été fait sur Qualibat et les travaux en cours en vue d'améliorer le dispositif RGE.

Le Président de l'UNA et ses conseillers ont ensuite abordé les questions de formation liées à leur profession, évoquant plus particulièrement les formations dispensées par les Chambres de métiers et le cas de la région Grand Est et d'autre part, les formations FEE-Bat, qui vont pouvoir reprendre puisque la convention 2018/2020 est quasiment conclue dans des termes qui conviennent globalement aux demandes de la CAPEB.

Ils ont ensuite commencé à réfléchir à l'organisation de la prochaine réunion nationale des responsables de sections départementales qui se tiendra le 8 novembre.

Enfin, un tour d'horizon des relations que l'UNA entretient avec les partenaires de la filière : EDF, Enedis et l'AFNOR. Dans ce cadre, le Président et ses conseillers ont réfléchi à un éventuel rapprochement de l'UNA avec les opérateurs des réseaux téléphoniques.

## GOVERNEMENT

### → POLITIQUE DE LA VILLE : QUE PROPOSE LE PLAN BORLOO ?

L'ancien ministre de la ville sait de quoi il parle quand il s'intéresse aux quartiers et à la politique de la ville. Dans le rapport qu'il a remis au Gouvernement, Jean-Louis Borloo préconise un grand coup de balai pour transformer un système selon ses termes, « épuisé, divisé, éparpillé, sans stratégie ».



Au total, il propose 19 programmes thématiques et suggère que chacun d'eux soit piloté par une personnalité connue assistée d'une personne très opérationnelle. Pour éviter que ces programmes n'en restent à des effets d'annonces, il plaide également pour que des indicateurs soient mis en place pour suivre et évaluer l'avancée de ces programmes dans un rapport annuel.

Certes, le Plan Borloo comporte nombre de dispositions d'ordre social visant, notamment, à intégrer les jeunes populations des banlieues. Mais c'est surtout son volet dédié à la rénovation urbaine qui retiendra notre attention. L'une des préconisations du rapport est de transformer l'agence nationale pour la rénovation urbaine en un nouvel outil pour la qualité urbaine et le rattrapage des équipements publics. L'ancien Maire de Valenciennes considère, en effet, que l'ANRU fait la preuve de ses limites en débloquent autant de fonds sur les 4 dernières années que sur les 7 premières années de son existence (3,52 milliards d'euros entre 2014 et 2017 contre 3,53 entre 2004 et 2010).

Au-delà des problématiques de gouvernance que soulève J.L. Borloo, des chantiers colossaux sont clairement ciblés dans ce rapport : 276 quartiers ont été identifiés comme devant être traités en urgence avec 80 000 destructions et reconstructions, 300 000 réhabilitations et 700 équipements publics à construire ou à rénover.

Le rapport Borloo relève que 100 000 logements sont des copropriétés en grande difficulté et que 20 000 logements sont dans des copropriétés en une situation « irréversible ». Pour ces derniers, il préconise de mettre en place un plan massif de résorption d'ici 5 ans.

Ce sont donc des objectifs ambitieux et des travaux potentiels pour les entreprises. Sauf que le Président de la République ne voit pas les choses sous le même angle et s'est refusé à annoncer un grand plan pour les banlieues. Il ne s'est pas davantage prononcé sur les mesures qui nous intéressent, se contentant, pour le moment du moins, d'énoncer ses priorités en termes de sécurité, de lutte contre les trafics, le racisme et l'antisémitisme, mais également en matière d'insertion des jeunes.

Pour autant, les propositions Borloo ne sont pas encore tout à fait mises au placard : Emmanuel Macron a indiqué qu'il annoncerait des mesures très concrètes d'ici au mois de juillet en matière de sécurité et de justice ainsi que d'aménagement et de logement. Attendons donc de voir.

## LOBBYING

### → LE PROJET DE LOI « POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL » ENTAME SON PARCOURS PARLEMENTAIRE

Les auditions ont commencé depuis une quinzaine de jours à l'Assemblée nationale sur le projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

L'U2P a été auditionnée le 22 mai et a pu présenter ses propositions d'amendements. La commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale a commencé à examiner le texte le 29 mai et devrait en faire le tour d'ici la fin de cette semaine.

Trois rapporteurs ont été désignés pour chacun des volets de ce texte : la députée LREM de Gironde, Catherine Fabre, suivra la partie dédiée à la formation professionnelle et à l'apprentissage; le député LREM du Val d'Oise, Aurélien Taché, s'est vu confier le volet relatif à l'assurance chômage; enfin, les dispositions relatives à l'emploi, et notamment celles concernant les travailleurs détachés et la lutte contre le travail illégal, seront suivies par Nathalie

Elimas, députée Modem du Val-d'Oise. La députée LREM de Seine-Saint-Denis, Sylvie Charrière, a été par ailleurs désignée rapporteur pour avis pour la commission des Affaires économiques et celle des Affaires culturelles.

Compte tenu de l'agenda du Gouvernement, le projet de loi pourrait être examiné en séance publique au plus tôt le 11 juin mais plus sûrement dans la semaine du 25 juin. À suivre donc !

## SOCIAL

### → UN GUIDE POUR SENSIBILISER UN NOUVEL ARRIVANT À LA SÉCURITÉ

L'INRS et l'Assurance maladie viennent d'éditer un nouveau document destiné à permettre aux chefs d'entreprise ou tuteurs de sensibiliser les nouveaux arrivants au sein d'une entreprise sur les questions de santé et sécurité au travail. Ce guide, auquel l'IRIS-ST et la CAPEB du Haut Rhin ont contribué, concerne tout particulièrement les métiers de l'énergie, les plombiers, chauffagistes et électriciens.

Le document permet de vérifier, au travers d'exercices, les connaissances en matière de santé et de sécurité au travail d'un nouvel arrivant. Il doit également permettre de préconiser ou de mettre en place, en cas de lacunes, des actions d'information, de sensibilisation, voire de formation ou d'accompagnement pour compléter les connaissances en matière de prévention. Ce guide se compose de 3 planches illustrant des situations à risque et d'une fiche d'identification des risques. Il se décline en deux versions, l'une pour le nouvel arrivant et l'autre pour le chef d'entreprise ou le tuteur avec l'ensemble des dispositions à prendre pour limiter les risques.

Il est possible de télécharger uniquement les fiches directement sur [le site de l'INRS](#).

## COMMUNICATION

### → CONCOURS « CONJUGUEZ LES MÉTIERS DU BÂTIMENT AU FÉMININ » : LES LAURÉATS 2018 SONT CHOISIS



Le jury du concours « Conjuguez les métiers du bâtiment au féminin ! » s'est réuni et a désigné les 3 lauréats de l'édition 2017/2018. Ainsi, il a décidé d'attribuer le 1<sup>er</sup> prix au collège Henri Dunan du Nord, qui a réalisé un journal télévisé de Merville. Les élèves gagnent un séjour dans un centre de vacances offert par PROBTP. Le jury a décidé d'octroyer le 2<sup>e</sup> prix au collège Eréa Bourneville dans la Marne. Les élèves gagnent des entrées dans un parc d'attractions au niveau local. Enfin, le 3<sup>e</sup> prix a été attribué au collège du champ de la porte dans la Nièvre qui a conçu un projet sous le signe des « JO du bâtiment au féminin ». Les élèves gagnent des caméras étanches. Bravo à tous ces gagnants pour l'originalité dont ils ont su faire preuve mais également pour leur implication dans ce concours. Un grand merci également à tous les autres élèves qui ont participé cette semaine. Tous recevront des sacs sportifs au logo du concours. Pour le premier prix, une remise officielle sera organisée le 19 juin en présence du Président Liebus, à la CAPEB Nationale. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> prix seront remis localement avec la participation des partenaires du concours.

# LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

## ENTRETIEN

### AVEC GÉRALD DARMANIN

La semaine dernière, le Président avait interpellé le Ministre de l'Action publique qui était l'invité de Jean-Jacques Bourdin sur RMC, au sujet du prélèvement à la source et des complications que le dispositif allait générer pour les entreprises. Gérald Darmanin avait alors donné rendez-vous à Patrick Liébus pour évoquer plus précisément le sujet dans son cabinet.

Ce Rendez-vous a eu lieu ce mardi 29 mai. À cette occasion, le Président Liébus a fait part, à nouveau, de l'opposition de la CAPEB et de l'U2P au prélèvement à la source par les entreprises en illustrant très concrètement la très grande complexité administrative qui retombera inévitablement sur les entreprises (du fait notamment des nombreuses exceptions dans le calcul du prélèvement qui devront être gérées par les entreprises), rappelant les dysfonctionnements que rencontre actuellement la DSN (et donc quelle fiabilité pour le prélèvement qui va y être adossé ?) et la présence encore trop importante de zones blanches sans connexion Internet rendant très difficile pour les entreprises la réalisation de leurs déclarations.

Si le Ministre a reconnu qu'il pourrait y avoir effectivement une certaine complexité pour les entreprises, il ne compte, pour autant, pas suspendre ou stopper la réforme. Tout au plus envisage-t-il de renforcer encore la communication auprès des contribuables et des entreprises.



La CAPEB a plaidé, dans ce cadre, pour que les chefs d'entreprises puissent disposer d'outils leur permettant de renvoyer toutes les questions de leurs salariés auprès de l'administration avec idéalement des interlocuteurs dédiés et des numéros de téléphone spécifiques (affiches à apposer dans les entreprises, dépliants, e mailing, etc.). En revanche, aucun dédommagement financier pour les entreprises n'est à espérer !

## LE CONSEIL INTERRÉGIONAL S'EST RÉUNI

Le Conseil interrégional s'est réuni mercredi sous la présidence de Patrick Liébus. À l'ordre du jour figuraient un point d'avancement sur ABCD, un état des lieux des bouleversements à attendre du projet de loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel", le projet de convention FEE Bat pour la période 2018/2020. La réunion a également permis d'évoquer la mise en œuvre des accords paritaires et de la loi NOTRe concernant la régionalisation des CFA du CCCA-BTP. Enfin, ont également été évoqués les CERC, la plateforme 3.0 et le fonctionnement des U2P régionales.

## UN ÉCHANGE AVEC LE PRÉSIDENT DU CESE

Le Président Liébus a rencontré jeudi Patrick Bernasconi, Président du CESE. Il s'agit d'évoquer avec lui la réforme du Conseil Economique Social et Environnemental et les projets d'avis en cours.



## LE CONSEIL NATIONAL DE L'U2P

Le Conseil National de l'U2P s'est réuni jeudi pour faire le point sur le projet de loi "Pour la liberté de choisir son avenir professionnel". Le compte rendu des travaux de la Commission des affaires économiques et celui de la Commission des affaires sociales ont ensuite été présentés et commentés. Enfin, un bilan de l'action de l'U2P sur le prélèvement de l'impôt à la source a été dressé.

## FIN DE SEMAINE EN POITOU CHARENTES

Le Président confédéral avait prévu de terminer sa semaine syndicale dans les Deux-Sèvres où il devait inaugurer vendredi la 2<sup>e</sup> édition du salon SEVRESETBAT avant de participer à l'assemblée générale de la CAPEB des Deux-Sèvres puis à celle de la CAPEB Charente Maritime.

(Suite de la p. 1)

Les artisans travaillant seuls semblent mieux se préserver puisqu'ils ne sont « que » 19 % à travailler autant.

Patrick Liébus et Françoise Despret, présidente de la CNATP, s'accordent à y voir le poids des tâches administratives, toujours plus lourdes, toujours plus fastidieuses et complexes, surtout quand l'entreprise compte beaucoup de personnel. L'un et l'autre souhaitent que les résultats de ce 4<sup>e</sup> baromètre soient pris en considération par les Pouvoirs publics pour qu'ils se décident, enfin, à alléger les tâches administratives des entreprises au lieu de leur en ajouter d'autres comme le prélèvement de l'impôt à la source.

Ajoutée à la charge de travail, à la pression des délais à respecter, au manque de repos, ces tâches administratives accroissent le stress des dirigeants qui, à son tour, gangrène le sommeil et les expose encore davantage à l'épuisement, voire au burn-out.

Malgré cet état de santé dégradé, les artisans ne vont toujours pas consulter. 51 % admettent ne jamais aller voir leur médecin ou très rarement.

Il est clairement nécessaire de sensibiliser les artisans à la prévention pour eux-mêmes. On rappellera à ce propos que la CAPEB a conclu un partenariat avec GARANCE qui apporte une assistance téléphonique aux artisans (conseils et informations dans les domaines de la vie courante en matière de santé)

et propose aussi différents services en cas de coups durs. De son côté, l'IRIS-ST a publié un mémo intitulé « artisans et stress au travail » à destination des chefs d'entreprises. Il faut encore et toujours encourager les chefs d'entreprise à prendre soin d'eux et à accepter un suivi régulier, annuel qui doit être pris en charge par le régime de sécurité sociale.



Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2018